

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Subventions
N° 07.05.01

Séance du 07 décembre 2023

L'an deux- mil vingt- trois ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
01 /12 / 2023

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CIMETIERE DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DE CONCOURS DE L'OLC

Date d'affichage
11 / 12 / 2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

././....

Le Maire informe le Conseil Municipal que le cimetière communal est traditionnellement alimenté en eau par un puits, équipé d'une pompe à main.

Depuis quelques années, ce puits est régulièrement à sec, ce qui provoque beaucoup de mécontentement de la part des usagers du cimetière.

En conséquence, le bureau municipal propose de poser une conduite pour alimenter le cimetière en eau potable.

La commune sollicite l'aide de la communauté de communes OLC sur les fonds de concours.

Le montant HT des travaux est de 37 850 e

**La commune sollicite une subvention de 45% soit
37 850 X 45% = 17 032 e**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.02

Séance du 07 décembre 2023

L'an deux- mil vingt- trois ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :
Pour :9
Contre :
Abstentions :

Étaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Étai(ent) absent(s) :

Étai(ent) excusé(s) :

Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation

01 /12 / 2023

Date d'affichage

11 / 12 / 2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

BONS D'ACHAT POUR LE PERSONNEL

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré , décide d'offrir au personnel deux bons d'achat de 100 e à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG